



Séance du conseil municipal du 17 janvier 2022

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 10 janvier 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à 19 heures 00.

Présents :

MM. MORIN Jean Claude, Mmes ROUSSEAU Josette, HAZERA Rajaa
Mmes BIENAIMÉ Joëlle, DELAS Patricia, DUFIET Francette, MAGNAUDET Chantal,
SEYMOUR Evelyne
MM. DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick, SANCHEZ Alejandro,

Absents excusés :

MM. COSTENTIN Loïc, RIVIER Alexis, DEGUDE Pascal, VERGNAUD Laurent,

Secrétaire de séance : M. DERNONCOURT Arnaud

1 - Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2021

2 - Adhésion à un groupement de commandes pour la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Possédant plus de précisions sur les obligations des communes participantes, le Conseil Municipal refuse d'adhérer au groupement de commande « schéma directeur de gestion des eaux pluviales ».

3 – Réhabilitation du bâtiment de la boulangerie - Création commerce boulangerie et local associatif - Demande subvention DETR

Approbation du projet de réhabilitation visant à la création d'un commerce de boulangerie/pâtisserie et d'un local associatif,

Approbation du plan de financement prévisionnel du projet,

Demande d'une subvention DETR d'un montant de 101 880 € pour l'année 2022.

4 – Réhabilitation du bâtiment de la boulangerie - Création de deux logements – Demande subvention DSIL

Approbation du projet de réhabilitation visant à la création de deux logements au 1^{er} étage du bâtiment,

Approbation du plan de financement prévisionnel du projet,

Demande d'une subvention DSIL d'un montant de 71 730 € pour l'année 2022.

5 - Autorisation de dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2021

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 114 376,77 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Dépenses autorisées à hauteur de 28 594 € (< 25% x 114 376,77 €)

Dépenses d'investissement concernées :

2151 - Réseaux de voirie 17 000 €

21538 - Autres réseaux 10 750 €

21568 - Autre matériel et outillage d'incendie 800 €

6 – Désignation d'un représentant au SIRP BROUQUEYRAN/COIMÈRES

Monsieur Loïc COSTENTIN est désigné en remplacement de Mme DELAS

7 – Débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire des agents

Participation obligatoire en matière de prévoyance et en matière de santé à compter du 1er janvier 2025 et 1er janvier 2026.

Débat obligatoire sur ces mesures à lancer au plus tard le 18 février 2022.

8 - Communications diverses

Fait à Coimères, le 27 janvier 2022